

## **DELIBERATION N° 99/06-14 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE**

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe l'Assemblée que les travaux entrepris par Monsieur MUEL Jean-Pierre, demeurant 68 rue des Blanches Vignes à LUDRES, entrent dans le cadre de l'opération de ravalement de façades prévue par délibération N° 98/06-13 du 22 juin 1998.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'arrêter le montant de la subvention à verser à Monsieur MUEL Jean-Pierre à 2 547 F, correspondant à une surface ravalée de 84, 90 m<sup>2</sup> x 30 F.

- les crédits sont ouverts à l'imputation 6574.824.